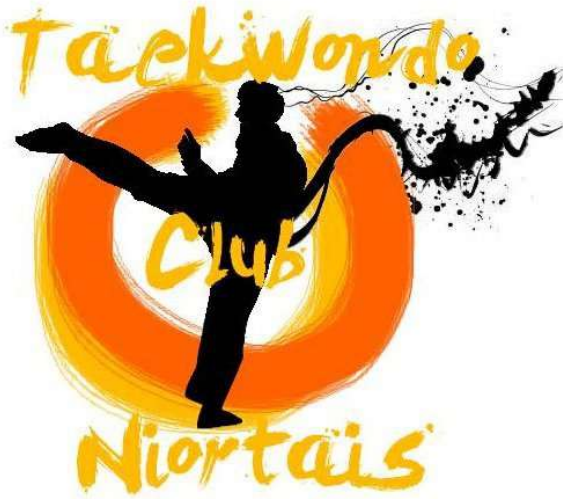




Pour votre inscription le club est habilité à recevoir le Pass'Sport . N'hésitez pas à l'utiliser.

Le Pass'Sport peut être utilisé pour toute inscription effectuée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2026.

Pour la saison 2026-2027 il est d'un montant de 70€ et il cible maintenant notamment les jeunes de 6 à 17 ans révolus

Vous devrez le donner lors du paiement de votre inscription en déduisant 70€

Le dispositif est désormais réservé aux personnes suivantes :

- les jeunes âgés de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient de [l'allocation de rentrée scolaire](#) (ARS) ;
- les personnes de 6 à 20 ans en situation de handicap, dont la famille perçoit [l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé](#) (AEEH) ;
- les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de [l'allocation aux adultes handicapés](#) (AAH) ;
- les étudiants boursiers de moins de 28 ans qui sont bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS.

Comment bénéficier du Pass'Sport ?

- Pour les personnes de 6 à 30 ans, qui sont bénéficiaires de l'ARS, de l'AEEH ou de l'AAH : le code vous sera envoyé fin août par courriel ou SMS.
- Pour les étudiants boursiers : le code vous sera envoyé par courriel entre mi-octobre et mi-novembre.

Le code reçu devra être présenté lors de l'inscription dans la structure sportive choisie.